



Service de la scolarité

LAS 2022

**INFORMATION à l'attention des étudiants ayant candidaté aux épreuves classantes MMOPK  
MODALITES DE CHOIX DES FILIERES 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves LAS**

Le relevé de notes et de résultats du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves des L.AS sera diffusé sur l'ENT le **03 juin 2022 à 14h00**.

Les étudiants qui auront comme résultat « admis avant choix » ou « liste complémentaire » devront ensuite et OBLIGATOIREMENT prioriser leurs choix de filière du **03 juin 14h00 au 07 juin 23h55, via l'ENT**.

Pour se connecter :

- Se connecter sur l'ENT à l'adresse suivante : <http://ent.univ-amu.fr> , à l'aide de l'**identifiant** et du **mot de passe** habituels.
- Cliquer sur l'onglet : **SCOLARITE**
- Choisir : **CHOIX DES FILIERES**

Les ordres de priorité pourront être modifiés tant que l'application est ouverte.

**Attention !** Cette procédure concerne **même** les étudiants n'ayant opté que pour une seule filière.

Cette connexion est impérative pour être affecté selon son choix.

Pour le cas d'un étudiant qui n'exprimerait pas de choix, la filière retenue comme vœu unique sera celle dans laquelle le candidat aura obtenu le meilleur classement. Dans l'hypothèse où un candidat aurait obtenu le même rang de classement dans 2 ou plusieurs filières, sera retenu comme vœu unique la filière ayant la capacité d'accueil la plus élevée.

**Suite à cette priorisation un nouveau relevé de notes sera publié sur l'ENT le 10 Juin 2022.**

**Attention ! Pour les grands admis :** ils devront confirmer l'acceptation de leur admission ou indiquer leur renonciation à la filière proposée **au plus tard le 18 juin 2022 par e-mail à l'adresse suivante : [smpm-scol-dfg2-adm@univ-amu.fr](mailto:smpm-scol-dfg2-adm@univ-amu.fr)**

**En cas de désistement, l'étudiant est autorisé à passer l'oral au titre des filières pour lesquelles il est au-dessus du seuil déterminé par le jury ; il perd le bénéfice de sa place de grand admis mais toutefois peut réintégrer la filière désistée si son classement final à l'issue des épreuves orales le permet.**

**TRES IMPORTANT : Si un étudiant grand admis n'a pas confirmé s'il accepte ou renonce à la filière par mail, il perdra le bénéfice de son admission directe et la possibilité de passer l'oral.**

*DOCUMENT REMIS CONTRE EMARGEMENT LE MARDI 26 AVRIL 2022.*